



Demande d'installation d'Assainissement non collectif

Vous allez construire ou améliorer un logement : traiter et évacuer vos eaux usées est une obligation. Si votre terrain n'est pas desservi par un réseau collectif raccordé à une station d'épuration, vous devez réaliser un assainissement non collectif conformément à la réglementation en vigueur.

Il est indispensable de concevoir le système d'assainissement avant même le projet de construction ou d'amélioration du logement.

Ce dossier vous permettra de compléter votre demande d'installation d'assainissement non collectif.

Les pièces contenues dans ce dossier sont :

- Le formulaire de demande d'installation d'assainissement non collectif à déposer à la **Communauté de Communes Picardie des Châteaux**;
- Les annexes sur :
 - Le dimensionnement des appareils ;
 - Les textes de références ;
 - L'entretien ;
 - Le rappel des obligations ;
 - La mise en œuvre ;
 - Les différents dispositifs d'assainissement non collectif.

NB : Une étude de définition de la filière d'assainissement non collectif est fortement recommandée. Cette étude permet de caractériser l'aptitude des sols à l'épuration et à l'infiltration ainsi que de déterminer et dimensionner la filière adaptée à mettre en place.

Vous trouverez toutes les informations et adresses utiles pour votre projet d'assainissement à la Communauté de Communes Picardie des Châteaux notamment :

- Une liste des artisans
- Une liste de Bureaux d'études

PIECES A FOURNIR PAR LE PROPRIÉTAIRE

- Le présent formulaire rempli et signé
- Un plan de situation de la parcelle
- Un plan de masse du projet de l'installation d'assainissement non collectif sur une base cadastrale précisant:
 - La position de l'habitation et des habitations voisines
 - L'emplacement du dispositif d'assainissement
 - La position des puits, sources et ruisseaux dans un rayon de 50m
 - Le sens de la pente du terrain
- Eventuellement un plan en coupe de la filière et de l'habitation
- Si une étude de définition de la filière d'assainissement non collectif a été réalisée, une copie du rapport

TOUTE INSTALLATION REMBLAYEE AVANT CONTRÔLE SERA DECLAREE NON CONFORME



Demande d'installation d'Assainissement non collectif

Service de contrôle	SPANC - Communauté de Communes Picardie des Châteaux 6 Place Charles de Gaulle 02320 PINON Antenne de Coucy le Château 3, place du Marché - 02380 - Coucy le Château Auffrique Tél: 03 23 52 37 40 - Fax: 03 23 52 37 50 - Mail: anc@cc-val-ailette.fr
----------------------------	---

Nature du projet :	<input type="checkbox"/> Construction neuve <input type="checkbox"/> Réhabilitation
---------------------------	---

1. PROPRIETAIRE :

Nom, prénom :

Adresse:

Code postal : Commune:

Téléphone:

2. OCCUPANT DE L'IMMEUBLE (si différent du propriétaire)

Nom, prénom:

Téléphone :

3. LIEU D'IMPLANTATION DES TRAVAUX

Adresse :

Code postal : Communes :

Référence cadastral :

4. CONCEPTEUR DE L'INSTALLATION

Nom, prénom ou raison sociale :

5. INSTALLATEUR DE L'INSTALLATION

Nom, prénom ou raison sociale :

6. CARACTERISTIQUES DES LOCAUX

► Maison d'habitation individuelle :

Type de résidence (principale, secondaire, location):

Nombre de pièces principales: Nombre de chambres:

► Autres types de locaux

Types d'activité :

(Restaurant, salle de réception,)

Capacité d'accueil de l'établissement :

Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ?

7. CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

Une étude de définition de la filière d'assainissement a-t-elle été réalisée ? Oui Non

Si oui, joindre une copie du rapport au présent dossier et utiliser les résultats de l'étude pour remplir ce formulaire.

Une étude de sol a-t-elle été réalisée ? Oui Non

Si oui, joindre une copie du rapport au présent dossier et utiliser les résultats de l'étude pour remplir ce formulaire.

Date de l'étude:

▪ Existe-t-il des contraintes d'accès ? :

▪ Le terrain est-il situé en zone inondable ? :

▪ Pente du terrain (emplacement de l'ouvrage d'assainissement) :

▪ Superficie totale de la parcelle :

▪ Superficie disponible pour l'assainissement :

▪ Destination des eaux pluviales :

(ex : Réseau communal, fossé, rétention, infiltration sur la parcelle, puisard....)

▪ Existe-t-il un captage (puits ou forage) destiné à la consommation humaine ? :

▪ Nature du sol :

(ex : Terre végétale, sable, calcaire, argile...)

Pour déterminer celle-ci, creuser à environ 1 m de profondeur à l'emplacement prévu pour le dispositif de traitement ou faire réaliser une étude de sol par un bureau d'études (fortement conseillé)

▪ Perméabilité :

▪ Présence d'une nappe d'eau :

▪ Observation :

.....
.....

8. CARACTERISTIQUES DU PROJET

► Le prétraitement

- Type : Fosse septique Bac à graisse Fosse toutes eaux Préfiltre extérieur
Volume : Volume : Volume : Volume :

(En cas de réhabilitation et de conservation d'une fosse septique, les eaux ménagères doivent être raccordées obligatoirement à un bac à graisse)

- Est-il prévu d'immobiliser la fosse par une dalle d'amarrage* ? OUI NON
* dalle permettant d'éviter à la fosse de remonter à cause d'une élévation du niveau de la nappe
•Est-il prévu de protéger la fosse par une dalle de répartition* ? OUI NON
* dalle nécessaire pour protéger la fosse en cas de passage de véhicule au-dessus de celle-ci

► Le traitement

A/ En sol perméable

1/ Epandage en sol naturel :

- Tranchées d'épandage Longueur totale =ml ; nombre de tranchées :
- Lit d'épandage Longueur = m ; Largeur =m

2/ Epandage en sol reconstitué :

- Lit filtrant non drainé (terrain très perméable) Longueur = m ; Largeur = 5m
- Tertre d'infiltration (sol gorgé d'eau)
- Au sommet : Longueur =m ; Largeur = 5 m
A la base : Longueur =m ; Largeur =m

B /En sol imperméable

- Lit filtrant drainé à flux vertical Longueur =m ; Largeur = 5 m
 Lit filtrant drainé à flux horizontal Longueur = 5,5 m ; Largeur =m

C/ Autres dispositifs

(préciser) :
.....
.....

▪ Distances :

(La DTU 64.1 recommande d'implanter le dispositif de traitement à une distance minimale de 5m par rapport à l'ouvrage fondé et de 3 m par rapport à toute limite séparative de voisinage et de tout arbre. Ces distances peuvent être adaptées en fonction du contexte local.)

Par rapport à l'habitation :

Par rapport à la limite de parcelle :

Par rapport aux arbres :

•Présence d'une pompe de relevage en amont de traitement ? :

▪Présence d'une pompe de relevage en aval de traitement ? :

9. EVACUATION DES EFFLUENTS DRAINÉS (cas des dispositifs drainés)

▪ Quel est le milieu prévu pour le rejet d'eaux traitées ? :
(fossé, cour d'eau, réseau eaux pluviales, puits d'infiltration, ...)

▪ Si vous n'êtes pas propriétaire du lieu de rejet, avez-vous une autorisation de déversement écrite du propriétaire du lieu ? :

Le propriétaire s'engage à ne réaliser l'installation qu'après réception de l'avis favorable et conformément au projet accepté puis à ne recouvrir l'installation qu'après avis sur sa conformité

Date et Signature du propriétaire :